

Programme EVE 2



Publication de l'[arrêté du 8 décembre 2020](#) sur la reconduction de 6 programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ainsi que la création du programme EVE 2 (Engagement volontaire pour l'environnement).

Le Programme EVE 2, porté par l'[Ademe](#) jusqu'au 31 décembre 2023, vise à améliorer la performance énergétique et environnementale des professionnels du transport et de la logistique. Ce programme créé dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie vise à poursuivre la dynamique déjà engagée par le programme existant "EVE".

[Consulter l'arrêté](#)

[En savoir plus sur le Programme EVE](#)